

Ets. HERBIN
FABRICANT CLÔTURES ELECTRIQUES
71220 CHEVAGNY S/G. - 03.85.24.65.23

Effaroucheur à Ultrasons

PRO 22 12V

notice d'utilisation



Réf. 135 - 12V

Le PRO 22 est un effaroucheur acoustique à ultrasons **destiné uniquement aux professionnels.**

Il est distribué en exclusivité par les établissements Herbin.

Cet appareil à ultrasons extrêmement puissant doit **être utilisé exclusivement contre les dégâts de gibier sur les cultures.** Il est efficace sur les cerfs, chevreuils, sangliers, etc. Il peut protéger une parcelle entre 6 et 12 hectares, variable selon la densité de végétation. Il émet un balayage de sons et ultrasons à des puissances et fréquences aléatoires.

CARACTÉRISTIQUES

Alimentation: 12 Volts

Puissance consommée: 1 Watt

Nombre d'impulsions par minute: 15

Durée d'une impulsion: 3 secondes

L x l x h: 19 x 14 x 7 cm

Poids: 1,2 kg

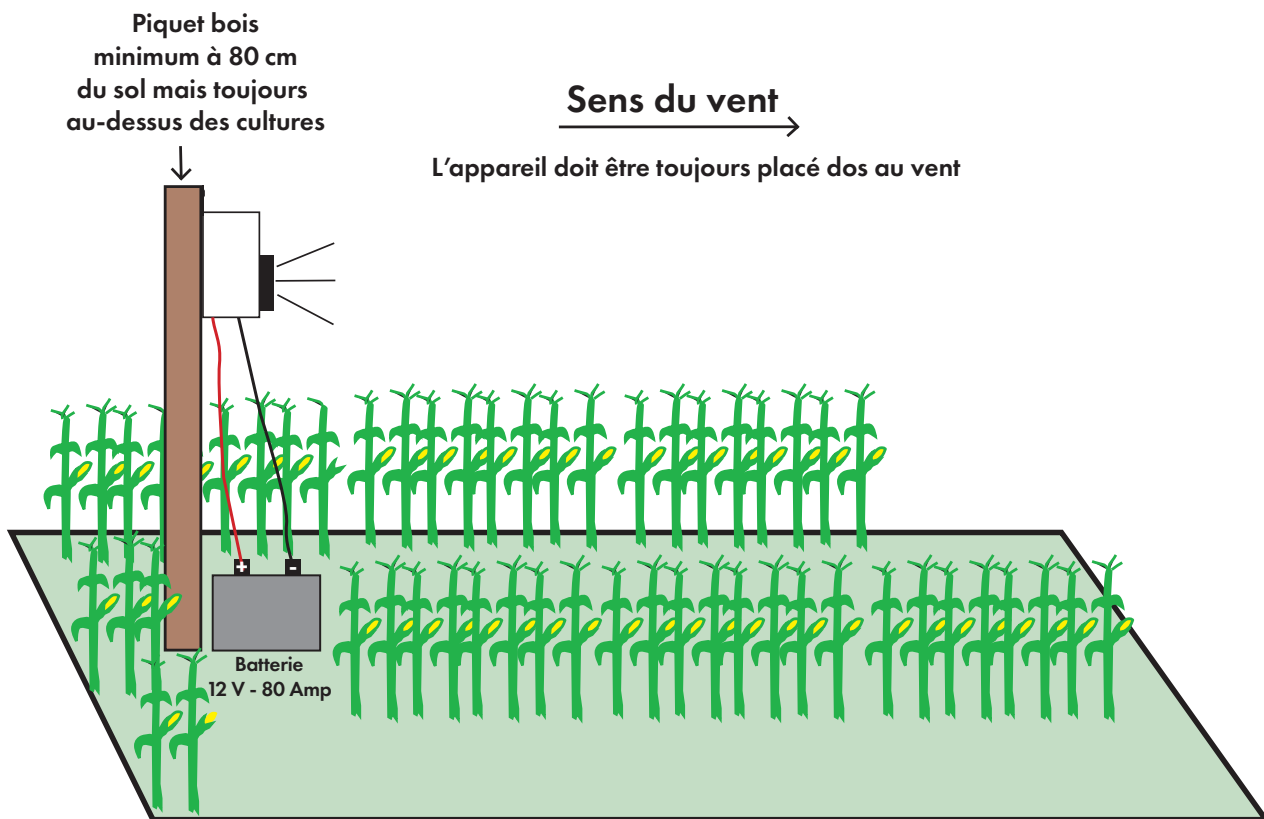
Coffre protégé contre les projections d'eau

Pression acoustique: 94 dB

Fréquence: de 3 kHz à 30 kHz

Temps d'intervalle: 1 seconde





Il peut protéger une parcelle entre 6 et 12 hectares, variable selon la densité de végétation

INSTALLATION

10 mètres à l'intérieur de la parcelle, planter un piquet à environ 80 cm du sol (plus haut pour le cerf) mais toujours au dessus de la végétation (la végétation freine l'efficacité des ultrasons). À l'aide d'un clou, accrocher l'appareil avec l'enceinte en direction de la parcelle et toujours dos au vent dominant.

Brancher les fils + et - de l'appareil en respectant la polarité de la batterie. Pour cette opération, porter obligatoirement une protection auditive.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Il doit être **utilisé exclusivement pour la protection des cultures et uniquement pendant les périodes à risque** : le semis de maïs, le blé en lait, la vigne à maturité, etc.

Le PRO 22 doit être **retiré lorsque la parcelle n'est plus attractive**, pour ne pas déranger la faune sauvage car il n'y a pas d'acoutumance.

Attention, cet appareil peut déranger tous les animaux.

L'appareil ne doit pas être utilisé dans les lieux publics.

Lorsque du personnel travaille sur le site couper l'appareil.

Il est recommandé de ne pas utiliser l'appareil à moins de 800 mètres d'une habitation et loin de tout élevage (vaches, chevaux, etc.).

L'utilisateur
doit porter des
protections
auditives lors
de l'installation



PORT
DES BOUCHONS
D'OREILLES
OBLIGATOIRE